Je fais de longues études !

Quels impacts sur ma prévoyance ?



l'annexe

by RENTES GENEVOISES

Durant tes études, tu cotises peu pour ta prévoyance. L'argent n'est pas toujours au rendez-vous. Ta retraite est encore loin. Et pourtant...

1. Il est important de commencer à cotiser aussi tôt que possible, car l'AVS et ta prévoyance professionnelle seules ne seront peut-être pas suffisantes pour t'assurer une retraite confortable.

2. Les premières années de cotisation comptent davantage grâce aux intérêts composés.

3. Si tu as un job d'étudiant et que tu gagnes moins de CHF 25725.- (chiffres 2024), tu ne cotises pas à la prévoyance professionnelle.

Prendre en main ta prévoyance a des avantages immédiats!

Si tu es salarié, tu peux cotiser au 3e pilier A quel que soit ton salaire.

Cotiser sur un 3e pilier A permet de faire des économies d'impôts.

Il peut être utilisé, par exemple, pour financer la création de ton entreprise.

l'annexe
by RENTES GENEVOISES

Je travaille à temps partiel !

Quels impacts sur ma prévoyance ?



l'annexe

by RENTES GENEVOISES

Travailler à temps partiel est parfois une obligation parfois un choix pour une meilleure qualité de vie. Dans tous les cas, cela a un impact sur ta prévoyance...

1. Ta baisse de revenu aura un impact décuplé sur ta prévoyance.
2. Tu cotises au 2e pilier seulement si ton salaire est supérieur à CHF 25'725.- (chiffres 2024).
3. Si tu as deux emplois, ce palier s'applique aux deux salaires séparément.

Le 3e pilier A est un excellent moyen de compenser ce manque !

Tu peux verser mensuellement des montants variables adaptés à ton salaire sur un 3e pilier A.

Cotiser sur un 3e pilier A permet de faire des économies d'impôts.

Il peut être utilisé, par exemple, pour acheter ton logement.

l'annexe
by RENTES GENEVOISES

Je change d'emploi !

Quels impacts sur ma prévoyance ?



l'annexe
by RENTES GENEVOISES

Changer d'emploi pour un meilleur salaire est tentant, mais les conditions offertes par ton nouvel employeur sont-elles réellement meilleures ?

1. Au moment de choisir un nouvel emploi, il ne faut pas prendre en compte uniquement le salaire. Les prestations de la caisse de retraite sont aussi importantes.

2. A salaire égal, les différences de prestations à la retraite peuvent être importantes.

Pose des questions sur les conditions de la caisse de pension avant de signer ton contrat de travail !

- Ton employeur paye-t-il 50 % des cotisations (le minimum légal) ou plus ?
- Quels sont le taux d'intérêt et le taux de conversion sur la partie obligatoire, mais aussi sur la partie surobligatoire ?
- Est-il possible de bénéficier d'une rente viagère sur la part surobligatoire ?

l'annexe
by RENTES GENEVOISES

Je suis au chômage !

Quels impacts sur ma prévoyance ?



l'annexe

by RENTES GENEVOISES

Si tu es au chômage, tu n'as pas de caisse de pension dans laquelle placer l'argent de la prévoyance professionnelle. En attendant de retrouver un emploi, cet argent doit aller sur un compte ou une police de libre passage, avec des impacts importants sur ta prévoyance...

1. Tu ne peux pas cotiser pour faire augmenter ta prévoyance professionnelle.
2. Tu perds les couvertures d'assurance de ta caisse de pension en cas de décès ou d'invalidité.
3. Les taux d'intérêts garantis sont généralement plus bas que dans une caisse de pension.

L'endroit où tu places ton avoir de libre passage peut avoir un impact important sur la prévoyance et les variantes sont nombreuses !

Tu peux bénéficier de taux garantis avec la certitude de ne pas perdre ton avoir ou bénéficier des performances des marchés boursiers, avec le risque d'en perdre une partie.

Tu as le droit de changer d'avis. Il est toujours possible de transférer ton libre passage dans un établissement qui te convient mieux.

Quand tu retrouves un travail, n'oublie pas de transférer ton avoir dans ta nouvelle caisse de pension, les conditions sont presque toujours plus avantageuses.

l'annexe
by RENTES GENEVOISES